

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LASGRAÏSSES étant assemblé en session ordinaire, à la Salle de Ferrières, après convocation légale, sous la présidence de M. ASSIÉ Alain, Maire.

Étaient présents : Alain ASSIÉ, William VERGNES, Saadia OUMOUZOUNE, Alain REILLES, Patricia MAUREL, Nathalie BARDOU, Stéphanie TABOURIN-CABANES, Florian GUIBBAUD, Christel DELPAS, Ito BALAHY, Christine TROUCHE-VIGUIER.

Absents excusés et non représentés : Fanny GERBET, Guillaume DOUZIECH, Laurent RICHARD.

Absent excusé et représenté : Vincent PAKULA, par William VERGNES.

Secrétaire de séance : Stéphanie TABOURIN-CABANES.

Date de la Convocation le 16 avril 2026 - Date d'Affichage : le 16 avril 2026

ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE POUR ERREUR MATERIELLE
FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – BUDGET COMMUNAL 2026

A la suite de plusieurs erreurs matérielles contenues dans la délibération n°2026/020/04/23 du 23 avril, celle-ci est modifiée.

Exposé

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du vote du Budget Primitif de l'exercice 2026 à venir et plus précisément les crédits à prévoir à l'article 6574 au titre des crédits alloués aux subventions, il convient de procéder à la répartition de l'enveloppe budgétaire.

Décision

Association	Demande 2026	Proposition	Décision du Conseil Municipal
ADMR	310 €	310 €	310 €
CINECRAN 81	225 €	225 €	225 €
GENERATION MOUVEMENT	310 €	310 €	310 €
COMITE DES FETES	310 €	310 €	310 €
FNACA	100 €	100 €	100 €
SOCIETE COMMUNALE DE CHASSE	310 €	310 €	310 €
ASTRAPAHIS	360 €	360 €	360 €
CAFE ASSOCIATIF	310 €	310 €	310 €
ASBG	70 €	70 €	70 €
TOTAL			2 305 €

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** décide :

- De procéder à l'individualisation des subventions dans les conditions suivantes :

.../...

Délibération n°2026/020/04/23

ADMR :

Monsieur William VERGNES ne prend pas part au vote, ni aux débats et quitte la salle.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés pour la subvention attribuée à l'ADMR.

Nombre de Conseillers :	15	Abstentions :	0
Présents :	10	Vote pour :	11
Votants :	11	Vote contre :	0
Quorum :	6		

COMITE DES FETES :

Madame Nathalie BARDOU ne prend pas part au vote, ni aux débats et quitte la salle.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés pour la subvention attribuée au Comité des Fêtes.

Nombre de Conseillers :	15	Abstentions :	0
Présents :	10	Vote pour :	11
Votants :	11	Vote contre :	0
Quorum :	6		

CAFE ASSOCIATIF :

Messieurs BALAHY Ito et Vincent PAKULA ne prennent pas part au vote, ni aux débats. Monsieur Vincent PAKULA étant absent, seul Monsieur BALAHY Ito quitte la salle.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés pour la subvention attribuée au café Associatif.

Nombre de Conseillers :	15	Abstentions :	0
Présents :	10	Vote pour :	10
Votants :	10	Vote contre :	0
Quorum :	6		

ASBG :

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés pour la subvention attribuée à l'ASBG.

Nombre de Conseillers :	15	Abstentions :	0
Présents :	11	Vote pour :	0
Votants :	12	Vote contre :	12
Quorum :	6		

AUTRES ASSOCIATIONS :

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés pour les autres subventions attribuées aux autres associations

Nombre de Conseillers :	15	Abstentions :	0
Présents :	11	Vote pour :	12
Votants :	12	Vote contre :	0
Quorum :	6		

Fait à LASGRAÏSSES, le 23 avril 2026

Certifié conforme au registre.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

de sa transmission en Préfecture le : 27/04/2026

de sa publication / de sa notification le : 27/04/2026

**Le Maire,
Alain ASSIÉ**



**La Secrétaire de Séance,
Stéphanie TABOURIN-CABANES**